



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Mairie de
LE CHEIX SUR MORGE

Document affiché le 15 décembre 2021 en application des dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LE CHEIX SUR MORGE, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bertrand BIGAY, Maire, à la suite d'une convocation en date du six décembre 2021.

Présents : Mesdames, Messieurs BIGAY Bertrand, LOUSTE-SOL Véronique, CORBIN Bruno, BELIN Etienne, BONY Jean-François DESSENDIER Lionel, HEURTIER Martine, LAGNIER Séverine, PINON Agnès, GOMARD Nadine, PARRY Evelyne, VERGNOL Paula, FRACHEBOIS Gaylord.

Absent ayant remis pouvoir : GUILLON Françoise, SANCHEZ Claude-Emmanuel

Secrétaire : Monsieur BONY Jean-François

Le compte-rendu de la séance du 15 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

N°21/2021 : attribution de fonds de concours 2021 dédié aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables - RLV

Le remplacement des fenêtres et l'isolation de l'ancienne école ont été réalisés pour un montant de 15 315 € HT. Ces travaux correspondant à des objectifs d'économie d'énergie sur le patrimoine communal, la commune avait déposé un dossier de demande de fonds de concours à RLV. Le dossier est passé en conseil communautaire le 07 décembre 2021 et un fonds de concours de 7 693 € a été accordé à la commune.

N° 22/2021 : contrat groupe « risques statutaires » SIACI SAINT HONORE

Notre collectivité est actuellement assurée dans le cadre du groupe d'assurance « risques statutaires » géré par le courtier SIACI SAINT HONORE et souscrit par le Centre de Gestion 63 auprès de la compagnie d'assurance ALLIANZ. L'examen annuel des résultats financiers laisse apparaître un déséquilibre amenant la compagnie d'assurance à renégocier pour la dernière année les conditions du contrat applicables au 1^{er} janvier 2022. Le Centre de Gestion a opté pour une majoration de 15% accompagnée d'une modification des remboursements des indemnités journalières passant à 90 au lieu de 100% et 70 au lieu de 80%. Le conseil municipal n'a guère d'autre choix que d'accepter cette augmentation au vu de l'échéance proche et se propose de prospecter auprès d'autres assureurs.

N° 23/2021 : réfection éclairage public en LED

Il avait été décidé en réunion d'inscrire au Programme Eclairage Public 2022, les travaux de réfection en LED pour la tranche 1 - traversée de bourg. Un avant-projet réalisé par le S.I.E.G. estime le montant des travaux à 25 000 € HT. Le S.I.E.G. peut prendre à sa charge 50% du montant HT et demander à la commune un fonds de concours égal à 50% du montant auquel s'ajoute le montant TTC de l'écotaxe soit 12 511.04 €. Le conseil municipal approuve l'avant-projet.

N° 24/2021 : recrutement et rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population, piloté par l'INSEE, se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022. Il revient donc à la commune de recruter 2 agents recenseurs sur des emplois non permanents, à temps non complet et non titulaires.

Leur rémunération est fixée ainsi :

- 100 € pour la tournée de reconnaissance
- 500 € pour le recensement des ménages
- 35 € par séance de formation

N° 25/2021 : plan d'aménagement bocager

Une convention va être passée avec l'Association Mission Haies d'Auvergne afin de créer un plan communal d'aménagement paysager et bocager afin de restaurer les haies existantes sur la commune. Le coût de l'opération est estimé à 2000 € avec une participation possible du Département à hauteur de 80% pour une première tranche de travaux.

N° 26/2021 : choix du maître d'œuvre pour construction d'un pôle santé

La commune a lancé une consultation afin de choisir un maître d'œuvre qui sera chargé de définir et de suivre les travaux de construction d'un pôle santé. Après étude, le choix s'est porté sur le cabinet ATELIER MAX pour un montant de 11% du montant estimé des travaux HT.

QUESTIONS DIVERSES :

1/ PLUI : Monsieur le Maire a présenté le projet de PLUI et invité chaque conseiller à formuler ses remarques d'ici le 07 janvier 2022 (notamment en matière de patrimoine bâti ou paysager à conserver et d'emplacements réservés). Le conseil municipal se réunira en janvier pour voter et aura alors 4 choix à propos du PLUI tel que proposé :

- Avis favorable
- Avis favorable avec remarques
- Avis favorable avec réserves
- Avis défavorable

2/ La Puce à l'oreille a fait une proposition de spectacle qui pourrait se dérouler le 07 mai 2022. Celui-ci commencerait par une déambulation avec une fanfare qui partirait du lavoir pour aller à la salle des fêtes où serait donné un spectacle en extérieur.

3/ Le repas des Séniors prévu le 04 décembre a dû cette année encore être annulé. Le traiteur a su s'adapter au dernier moment et proposer des plateaux repas à réchauffer. La qualité était au rendez-vous-même si, pour la convivialité, il faudra attendre l'année prochaine.

4/ La crise sanitaire n'a pas épargné notre école. Après la fermeture de la classe des CP-CE1 en semaine 48, c'est au tour de la classe des CE2-CM1 de fermer avant les vacances de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30

Le Maire, Bertrand BIGAY.